



CONCOURS OFFICIEL DE DRESSAGE CLUB EQUESTRE DES VANNEZ - GLOVELIER / JU du 27.07.2013 au 28.07.2013 Manège Roger Bourquard

Présidente du CO Rais Delphine, Asuel (079 371 46 30)
Secrétaire du CO Choulat Aurélie, St-Ursanne

Déléguée technique Fischer Elisabeth, Penthaz (079 545 26 51)
Vétérinaire Stucki Jean-Philippe, Porrentruy

Délai 01.07.2013

Site internet <http://www.manege-bourquard.ch>

No	Date	Catégorie	Licences	Fin.	Prix	Remarques
1	27.07.2013	O Programme CH-JP Matériel	DR, DN, SR, SN	25	Selon règlement	PROMOTION CH DEMI-SANG 4 ANS
2	27.07.2013	O Programme JC 03/40	DR, DN, SR, SN	25	Selon règlement	PROMOTION CH DEMI-SANG 5 ANS
3	27.07.2013	O Programme JC 05/40	DR, DN, SR, SN	25	Selon règlement	PROMOTION CH DEMI-SANG 5 ANS
4	27.07.2013	O Programme L 11/40	DR, DN	45	Selon règlement	
5	27.07.2013	O Programme L 13/40	DR, DN	45	Selon règlement	
6	28.07.2013	O Programme FB 03/40	RB, SR, SN, DR	45	Selon règlement	Maximum 30 cavaliers, restriction DR : chevaux max 7 ans
7	28.07.2013	O Programme FB 05/40	RB, SR, SN, DR	45	Selon règlement	Maximum 30 cavaliers, restriction DR : chevaux max 7 ans

Conditions générales

Finances d'inscription : www.fnch.ch ou à verser simultanément sur ccp Club Equestre des Vannez, 17-371747-4

Inscriptions + renseignements par internet www.fnch.ch ou sur formulaire officiel à : Delphine Rais, Le Pécal 76, 2954 Asuel,

Annulations : delphine@meubles-rais.ch

Horaires : Les listes de départs seront disponibles sur le site www.manege-bourquard.ch, rubrique Concours, une semaine avant la manifestation

Remarques : Les épreuves se dérouleront dans le carré en sable extérieur 20 x 40 m / Place d'entraînement manège 25 x 45 m

Prix, plaques et flots selon règlement FSSE et ASCJ en vigueur. Tenue civile uniquement

Les programmes ne seront pas dictés Max. 20 cavaliers par épreuve (sauf promotions & épreuves FB). Une liste d'attente sera établie. La distance la plus courte entre le domicile du cavalier et le manège Roger Bourquard à Glovelier sera déterminante

L'organisateur, d'entente avec le délégué technique, se réserve le droit d'augmenter le nombre de concurrents, et si besoin est, de changer les épreuves de jour.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant les accidents, dégâts matériels, vols, etc.

Enregistré: FSSE (2013.8103)